PARLEMENT PROVINCIAL

CONSEIL LEGISLATIF

QUEBEC, 7.

La séance est ouverte à 3 heures p.m.

L'honorable M. GARNEAU, à la vue de l'honorable M. LAVALLEE qui occupe un siège, appelle l'attention de la chambre sur le fait qu'il y a un étranger parmi les membres du conseil législatif.

L'honorable M. LAVALLEE se lève et dit qu'il n'est pas obligé de donner des explications : mais il en donnera par courtoisie pour la chambre.

Il ne s'est pas démis de son siège et il n'a pas l'intention de s'en démettre.

L'honorable M. GARNEAU demande copie du rapport de la commission d'enquête dans l'affaire Lavallée avec tous les documents qui concernent cette affaire, y comprises les deux lettres de M. Lavallée.

L'honorable M. LAVALLEE dit qu'il ne s'oppose pas a cela.

L'honorable M. GARNEAU dit que le gouvernement ne prendra pas d'autres mesures quant à présent ; mais qu'il avisera sur ce qu'il y a à faire pour le cas de M. Lavallée.

A 4.30 heures p.m. la séance est levée.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE

QUÉBEC, 7.

La séance est ouverte à 3 heures.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois :

Acte pour rendre valides certaines ventes d'immeubles appartenant aux mineurs.—M. Champagne.

Acte pour amender "l'acte consolidé des chemins de fer de Québec 1880."—M. Robidoux.

Acte concernant les statuts consolidés de la province de Québec.—L'honorable M. Turcotte.

Acte concernant l'article 376 du code de procédure civile. — L'honorable M. Turcotte.

M. MARTIN (Bonaventure), demande une liste de ceux qui ont été nommés surintendants des gardes forestiers depuis le 1er février 1887. Il fait cette demande parce qu'il est à sa connaissance que des gardes forestiers ont été nommés sans nécessite.

L'honorable M. DUHAMEL dit qu'il a été obligé de nommer de nouveaux gardes-forestiers, vû que quelques uns d'entre eux dans leur emploi ont agi simplement comme agents des marchands de bois. Il y a deux ou trois jours, quelques uns de ces garde-forestiers ont demandé avec instance aux gouvernement de ne pas les punir pour avoir fait de fausses déclarations dans leur serment d'office.

L'honorable M. FLYNN demande qui a le contrôle des gardes-forestiers ? Le surintendant des gardes-forestiers ou les agents des terres de la couronne ?

L'honorable M. TURCOTTE dit qu'il y a cinq à six surintendants dans toute la province et ils ont un contrôle absolu sur les gardes forestiers.

Le but de ce nouveau systeme est d'augmenter le revenu d'environ $125,000.

Un débat animé s'engage sur la proposition de M. Duplessis demandant copie de toute correspondance au sujet de l'octroi d'une licence d'hôtel à un nommé Joseph Cloutier des Trois-Rivieres.

La corporation des Trois-Rivieres a refusé la licence à Joseph Cloutier et ce dernier a pris un bref de *mandamus* contre la municipalité et apres avoir fait le dépôt nécessaire pour sa licence, il vendit des liqueurs spiritueuses sans avoir obtenu de licence.

Il serait bon de savoir si Cloutier a été protégé parce qu'il était partisan du gouvernement.

L'honorable M. TURCOTTE dit qu'il est sous l'impression que ce nommé Joseph Cloutier a été persécuté à cause de sa politique.

Apres avoir examiné le cas en question, Joseph Cloutier a été notifié d'arrêter son débit de boissons.

M. CASGRAIN demande si Cloutier n'a pas arrêté de vendre des boissons sans licence par suite plutôt du tapage fait par les journaux nationaux ?

L'honorable M. MCSHANE demande s'il est juste d'être exigeant envers un partisan et un solide votant.

Il est surpris d'entendre des députés lui reprocher de faire quelques faveurs. Dans Ontario on a eu la loi Scott ; mais combien de temps a-t-elle duré ? Si un pauvre homme vend des boissons en attendant un jugement de la cour, qui blâmera cet homme, même s'il viole la loi.

Il trouve une seule faute de la part du gouvernement, c'est d'être trop dur envers les pauvres.

L'honorable M. TAILLON veut savoir si $1500 qui ont été payées par Cloutier pour amendes et frais en 1884 et 1885 lui ont été remises.

L'honorable M. TURCOTTE n'en a pas été averti, mais il aurait été disposé d'en faire la remise si l'affaire était venue devant lui.

M. McINTOSH dem nde copie de toute correspondance concernant une requête pour obtenir une indemnité des pertes subies par les propriétaires des animaux brûlés pendant la dernière exposition agricole des cantons de l'est en 1887.

Il dit que la société d'agriculture des cantons de l'est a subi de grandes pertes et délégations apres délégations ont eu une entrevue avec le premier ministre pour obtenir une compensation.

Des animaux importés et d'une valeur de $22,000 ont été détruits et cela équivaut à une perte pour toute la province. Les comtés de Chateauguay et de Jacques Cartier y sont spécialement concernés et il espère que leurs représentants l'appuieront dans ses vues.

MM. ROBIDOUX et BOYER appuient cordialement cette demande.

L'honorable M. ROBERTSON dit que la société d'agriculture des cantons de l'Est a fait sa part de secours à ceux qui ont éprouvé de ces pertes par une souscription de $20,000 et on attend maintenant ce que fera le gouvernement à ce sujet.

L'honorable M. LYNCH parle des grands avantages procurés au pays par les importateurs de bestiaux et approuve l'idée de les secourir dans ce cas qui est exceptionnel.

M. OWENS est opposé à ce que le gouvernement deviennent soit une compagnie d'assurance ou une institution de bienfaisante ; mais il doit y avoir exception dans ce cas.

L'honorable M. TAILLON, MM. PICARD, DE GROSBOIS et LUSSIER parlent aussi en faveur du projet et l'honorable M. MERCIER se déclare lui même satisfait si la chambre consent à adopter quelque mesure de compensation.

A six heures p. m., la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Les bills suivants sont adoptés en comité et lus ensuite pour la troisième fois.

Acte pour amender la charte de la compagnie du pont de Windsor et Brompton.—L'honorable M. Robertson.

Acte pour incorporer l'hopital protestant de Sherbrooke—L'honorable M. Robertson.

Acte pour autoriser le conseil municipal du canton de Dundee à émettre des debentures pour l'extinction du titre de propriété des sauvages à une portion des terres du dit canton et pour d'autres fins—M. Cameron.

Acte pour incorporer le club de chasse et de pêche : "Forest and Stream Club."—M. Hall.

Acte pour accorder une rémunération aux exécuteurs testamentaires des biens de feu John Pratt.—M. Lafontaine.

Acte pour régulariser la cléricature de M. P. O. Lauzon.—M. Dechêne (l'Islet).

Le bill de M. David pour autoriser la consolidation de la dette de la cité de Montréal est lu pour la deuxième fois et référé à un comité spécial.

L'honorable M. FLYNN demande copies des opinions écrites et données par un conseiller, à Londres et à Paris, sur la question de la conversion de la dette consolidée.

L'honorable M. MERCIER répond que le gouvernement n'a pas encore reçu de ces opinions et même lorsqu'il les recevra il ne pourra les soumettre à la chambre vû que les négociations seront encore pendantes et pourront ainsi en souffrir. La *Gazette*, de Montréal, a usé de toute son influence dans le monde financier pour nuire au gouvernement dans cette affaire ; mais la banque de Montréal a réussi à établir notre crédit en Angleterre.

Il est heureux de déclarer que le gouvernement peut obtenir crédit de plusieurs millions en France. On a beaucoup parlé contre le gouvernement dans ces entreprises financières en disant qu'il essayait de voler les porteurs de debentures en Angleterre, et l'on a dit dans une autre chambre que la conversion de la dette serait un deshonneur pour la province de Québec.

Il est informé qu'une conspiration existe pour influencer les marches anglais et français contre le projet en question et ce sont les mêmes personnes qui ont comploté dans l'affaire de l'emprunt à New-York l'an dernier. Certains financiers de Montréal conspirent pour nuire au crédit et aux intérêts de la province de Québec.

L'honorable M. FLYNN dit que le premier ministre ne le croira pas au nombre des conspirateurs.

Il est fâché que le gouvernement refuse de soumettre les documents à la chambre.

L'honorable M. MERCIER répond que le gouvernement ne refuse pas mais qu'il les soumettra plus tard.

L'honorable M. BLANCHET dit que la question est d'une importance telle que tout esprit de parti devrait en être banni. Le premier ministre a parlé de conspirateurs mais personne croit qu'il y a des conspirateurs de cette nature en cette province.

Il conseille au premier ministre d'apprendre à supporter avec résignation les attaques de la presse hostile.

L'honorable M. GAGNON dit que le premier ministre ne refuse pas de produire les documents mais seulement qu'il attend le temps opportun.

Le qualificatif de conspirateur ne s'applique à aucun membre de cette chambre.

M. CASGRAIN demande au premier ministre de nommer "l'autre chambre" à laquelle il fait allusion.

L'honorable M. MERCIER réplique que s'il soulevait une question de privilege il dirait qu'un homme dans l'autre chambre a conspiré contre les intérêts du pays.

La proposition de l'honorable M. Flynn est alors retirée.

La chambre se forme en comité sur le bill de M. David pour amender certains articles sur le code civil.

M. DAVID dit que la différence qui existe entre les entrepreneurs et les propriétaires au sujet des extras est que les premiers ne peuvent établir la preuve des extras quelquefois parce qu'ils n'en sont pas témoins.

Le bill est rejeté sur une division de 20 contre 10.

M. DAVID propose de déférer le bill au comité pour amender le deuxième paragraphe afin de permettre aux entrepreneurs de questionner les propriétaires comme témoins.

L'honorable M. GAGNON combat cette proposition, attendu que la loi actuelle est suffisante. Il n'y a pas de nécessité de changer une loi qui a existé depuis 22 années.

L'honorable M. MERCIER diffère d'opinion avec son collègue.

L'amendement de M. Gagnon est rejeté sur une division de 20 contre 30. Le bill est lu une troisième fois et est adopté.

Les résolutions concernant les magistrats de district sont soumises.

L'honorable M. TURCOTTE. appuye par l'honorable M. MERCIER propose :

"Qu'il soit résolu que, le lieutenant gouverneur, à même du revenu de la province chaque année, des salaires, honoraires, émoluments et profits pecuniaires attachés à leurs charges respectives, assigné au protonotaire de la cour Supérieure à Montréal une somme de quatre mille piastres annuellement ; au greffier de la cour de circuit dans la ville de Montréal, une somme de deux mille six cents piastres annuellement et au greffier de la cour Supérieure siegeant en révision dans le district de Montréal, une somme de deux mille six cents piastres annuellement."

L'honorable M. MERCIER propose que la résolution pourvoit à la création d'une cour spéciale composée de deux magistrats de district.

L'honorable M. TAILLON propose que tous les mots après que soient retranchés et soient remplacés par ceux-ci : "Que comme le gouvernement fédéral est obligé de nommer et de payer des juges de la cour de Circuit comme de la cour Supérieure cette dernière dépense inutile et cette chambre ne voit pas pourquoi cette dépense serait imposée à la province."

L'honorable M. FLYNN propose un amendement aux fins de remplacer les résolutions par d'autres énumerant les économies du gouvernement du précédent et déclarant que les nominations faites par le gouvernement Mercier constituent un gaspillage des deniers publics.

M. ROBIDOUX propose comme sous-amendement qu'en adoptant ces résolutions, cette chambre n'a pas l'intention d'abandonner les principes d'une sage économie.

L'honorable M. MERCIER dit que dans les cours de justice à Montréal tout est si désorganisé qu'il faut nécessairement quelques modifications.

L'honorable M. FLYNN répond qu'il n'y a pas d'urgence pour ces changements.

Sous le gouvernement Ross en 1885 les dépenses du bureau des greffiers ou protonotaires s'élevaient à $5,200 et ils son maintenant de $7,800. Par les nouvelles résolutions, les dépenses augmenteront encore jusqu'à $9,200 ou $4,000 de plus que sous le regime conservateur.

Le sous-amendement de M. Robidoux est adopté par un vote de 34 contre 18.

L'amendement de M. Taillon est perdu sur la même division et la proposition principale est adoptée.

L'honorable M. MERCIER demande la permission de présenter un bill basé sur les résolutions.

M. DECHENE (L'Islet), propose comme amendement que cette chambre croit cette demande trop extravagante.

L'ORATEUR déclare l'amendement hors d'ordre et la proposition principale est adoptée.

M. DESJARDINS propose comme amendement, que cette chambre maintienne la politique d'économie et croit l'occasion favorable d'affirmer ce principe en votant contre l'amendement.

M. LAFONTAINE propose comme sous-amendement qu'un remede immédiat est nécessaire contre la stagnation des affaires légales à Montréal et que les autorites fédérales ayant refusé de faire justice à la requête de cette chambre, il n'y a pas d'autre alternative que d'adopter cette résolution.

Le sous-amendement est adopté par un vote de 33 contre 18.

L'amendement est perdu par un vote de 18 contre 33.

M. LEBLANC propose d'ajouter à l'amendement que cette chambre, tout en demandant que l'administration de la justice soit placée sur un bon pied, le remede n'est pas celui indiqué dans la résolution.

L'ORATEUR déclare l'amendement de M. Leblanc hors d'ordre et contradictoire à l'amendement déjà proposé.

La résolution telle qu'amendée est votée sur une division de 33 contre 18 et l'honorable M. Mercier obtient la permission de présenter un bill base sur la résolution.

A 1.35 hrs a. m., la séance est levée.

PROVINCE DE QUÉBEC

SAINT-ISIDORE DE LAPRAIRIE—Le 5 courant, A. Vital Faille, vieillard d'environ 72 ans, a été trouvé pendu à un arbre, sur la terre voisine de celle de son fils, Antoine, chez qui il demeurait. Ce vieillard avait quitté la maison la veille, pour n'y plus revenir Ce sont deux jeunes enfants qui l'ont trouvé ainsi pendu.

SOREL—M. George Martin, fils de M. uge Martin, ancien magistrat français, décédé recemment à Montral, où il occupait une chaire à l'Université Laval et donnait des leçons de droit et de jurisprudence, a quitté le collège Lincoln, où il était depuis quelque temps, pour retourner en France, à Rennes, sa ville natale.

M. G. Martin était un écolier modèle, d'une politesse exquise et d'excellentes manieres ; aussi son départ a-t-il beaucoup affecté ses condisciples et ses professeurs, qui l'estimaient tous hautement.

ARTHABASKAVILLE—Les grands vents que nous avons eus, la semaine dernière, ont fait beaucoup de dommages aux arbres fruitiers, qui sont maintenant en fleurs.

—Les scieries de M. Felix Baril de Warwick, sont maintenant en pleine opération M. Baril avait été cruellement éprouvé par l'incendie de ses moulins, au commencement d'avril. En moins de deux mois, il a su se relever de ses pertes.

—Il y aura de grandes courses le 18 de juin courant à Arthabaskaville, sur le magnifique rond de M. A. Guilmet.

SHERBROOKE—M. J. T. Morkill, ingénieur civil, a reçu instruction de faire un arpentage complet entre Chaudière Junction et le lac Moose Head, Maine, en vue de continuer le Québec Central jusqu'à ce dernier endroit et le mettre ainsi en correspondance avec le chemin du Pacifique.

COOKSHIRE—L'exhumation des tombes de l'ancien cimetiere catholique et l'inhumation dans le nouveau sont terminées. Comme on l'a déja annoncé, on a trouvé un cadavre petrifié. C'est celui de madame Roy, morte il y a quatre ans. Le corps est absolument semblable à la pierre. Les traits sont assez bien conservés pour qu'on ait pu la reconnaître. Cette tombe se trouvait dans la partie basse du cimetiere et elle était remplie d'eau. Nos médecins expliquent ce cas singulier par l'action des sels de chaux trouvés dans l'eau dont la fosse était presque remplie.

M. le curé est en voie de convertir ce terrain, sur lequel se trouvent maintenant l'église et le presbytere, en un superbe jardin. Les travaux sont déja fort avancés et tout va bien.

—Le nouveau presbytere fait honneur à nos coreligionnaires et denote le bon goût de notre excellent curé. C'est un joli bâtiment à deux étages, avec bas coté pour cuisine, lambrissé en déclin et d'une fort belle apparence, sur un site d'où la vue est superbe. L'intérieur est fini et muni de tous les améliorations modernes. Enfin, l'établissement religieux de notre modeste mission ne le cédera en rien à celui de la plupart des autres du diocese. Ce tour de force est dû surtout au devouement et au zele de M. l'abbé Massé, qui a su se faire aider par ses paroissiens sans que cela paraisse, ce qui est le grand secret de la direction d'une paroisse. Aussi son éloge est-il dans toutes les bouches.

—L'ancien presbytere vient d'être vendu à M. Andrew Rankin, de Windsor Mills,—l'ex agent du *Star*,—au prix de $1,475 au comptant. C'est une bonne affaire pour la mission

—M. Bibaud se fait construire une belle grande maison à deux étages en face de l'église catholique. Le village grandit à vue d'œil. Il y a activite et progres sur toute la ligne.

—La compagnie des scieries de Cookshire a fait couper cette année des billots en quantité énorme, de quoi faire plus de huit millions de pieds. La rivière Eaton en est remplie sur un parcours de trois milles et, à certains endroits, il y en a huit pieds d'épaisseur.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigares et Tabacs : aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIEU"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2 00. Toute correspondance est confidentielle. Adresse : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boîte 576, Toronto, Ont. 24-1-88-89

LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DE BALANCES DU CANADA

Au delà de 100 differents genres de :

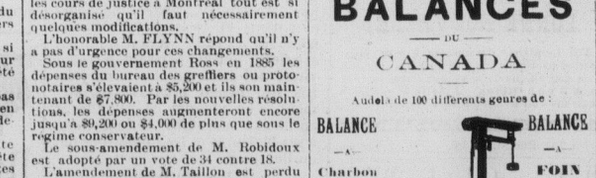

Vitrines d'exposition améliorées, (Show Cases), *Tiroirs à argent*.

Couteaux et Outils de Bouchers

Ecrivez et informez-vous de nos CONDITIONS DE VENTES et une liste de prix.

S'adresser

C. Wilson & Fils

16, ESPLANADE STREET, 16

TORONTO, Ont.

Veuillez mentionner le journal LE CANADA.

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espère par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 21 11 87-1a

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATHIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte système européen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de première classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de première qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf les chambres sont spacieuses et des mieux aérées, faisant face au parc (Major's Hill.

L'entrée privee est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

Hôtel du Canada

PARIS, 20, Rue de Choiseul, PARIS

(Près le Boulevard des Italiens)

ENGLISH SPOKEN

TOUT HOMME

Qui est Faible, Nerveux, Débile, qui dans son Ignorance et sa Folie, croit avoir perdu complètement sa Vigueur de Corps et d'Esprit et sa Vitalité Entière, toutes causes qui entraînent des dérangements dans le système organique des Sources de la Vie, Maux de Tête, Maladies de l'épine d'Orsale, Rêves navrants, Perte de Mémoire, Lâcheté et Irritabilité de Tempérament, Boutons et Rougeurs sur la figure et tous les symptômes de Débilité Générale, Consomption dans un avenir rapproché, d'Insanité, peuvent trouver un remède efficace en se servant de notre spécifique No 23, une cure merveilleuse et certaine. Il donne la Vigueur de la Jeunesse et restaure le système complet chez les vieux et chez les jeunes en donnant de la force aux Poumons et aux Nerfs, reconstruisant le système musculaire et mettant en action toute l'énergie physique du corps humain. A l'aide de notre spécifique No. 23 les cas les plus obstinés peuvent être guéris en moins de trente jours. Chaque paquet contient un traitement pour deux semaines. $2. Guérison garantie. Notre spécifique No. 24 est un Remède infaillible pour toutes les Maladies Secrètes de quelque durée qu'elle ait été. Vendu d'après notre Garantie par écrit qu'il opérera une Guérison. Prix $5. Compagnie de Médecine de Toronto. Toronto Ont.

CONSOMPTION

Cette maladie affreuse, qui durant tant d'années a semblé défier la science des meilleurs physiciens qui ne connaissaient rien pour en arrêter les progrès, rien pour la diminuer, rien pour la guérir, maintenant, ce n'est plus une maladie incurable malgré qu'elle soit condamnée par quelques médecins, la santé peut encore être recouvrée par l'emploi de NOS REMEDES. Ils sont doux pour les membranes des poumons qu'ils n'affectent pas malgré qu'ils soient enflammés et empoisonnés par les ravages de cette cruelle maladie en même temps qu'ils empêchent les douleurs et les brûlements de poitrine qui accompagnent invariablement la consomption. Prix $3.

GUERISON GARANTIE

Compagnie de Médecine Toronto, Toronto, Ont.

TEINTURE POUR LES CHEVEUX

Ces célèbres teintures ne sont pas nuisibles à la santé. Nous en avons les couleurs suivantes, et les plus belles nuances dépendent de la couleur des cheveux : noire, brun foncé, brun clair, châtain, châtain clair, blond doré, blond cendre, Envoyez une tresse de cheveux avec votre commande. Prix $2. la bouteille. Compagnie de remède de Toronto. Toronto, Ont.

Articles de Toilette

En nous adressant votre commande, spécifiez ce que vous désirez avoir et nous vous garantissons que vous serez parfaitement satisfait. Le No 8 donne au teint la fraîcheur de la jeunesse ; c'est une préparation qui n'affecte pas la peau et dont vous pouvez vous servir sans que personne s'en aperçoive. Prix, $1.25. No 9 fait disparaître les rides. Prix, $2.00. No 10 fait disparaître les taches causées par les affections de foie, Prix, 1.25. No. 11 fait disparaître les boutons sur la figure, $1.25. No 12 fait disparaître les taches de rousseur. Prix, $1.25. No 13 fait disparaître les pustules. Prix, $1.25. No. 14 fait disparaître le hâle, Prix, $1.25. No 15 fait disparaître les verrues. Prix, $2.00. No. 16 fait disparaître les marques de la petite vérole. Prix, $2.00. No 17 empêche la trop grande transpiration. Prix, $1.25. No 18 est une préparation infaillible pour conserver les cheveux ou les faire pousser. Prix $1.25. Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Le buste

No 19 est une préparation interne et externe qui développe la taille chez les femmes et lui donne les plus belles proportions. C'est une préparation tout à fait inoffensive et infaillible. Prix $3.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Maladies des femmes

No 20 guérit infailliblement la leucorrhée, descente de la matrice, et toutes les maladies auxquelles les femmes sont sujettes. Les médecins les plus éminents recommandent cette préparation comme un remède des plus efficaces. Prix $3.00 la bouteille. Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Pilules régulatrices françaises

Bien supérieures au seigle ergoté, à la tanaisie, la menthe ou l'oxide. Recommandées par des centaines de femmes qui en font usage tous les mois. Elles sont infaillibles et ne causent aucune douleur et amènent la REGULARITE. Prix, $2.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

Neuralgie et rhumatisme

Guérison certaine par l'usage du spécifique No 22. Il faut attribuer la popularité de cette préparation à son efficacité. Prix, $1.00 Compagnie de remèdes de Toronto. Toronto, Ont.

AVIS AUX MERES — Le "SIROP CALMANT DE MME WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez acune autre préparation.

POUR LA

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crème de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour médecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88

Fonderie de Hull

Le soussigné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pièces légères ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'expérience, et garantira tous ses ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull, Rue George, Ottawa.

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Pour acheter

— DES —

Vêtements

Aux Conditions les plus Favorables

ALLEZ AU

Nos 269 et 271, rue Wellington

Où vous ne serez embarrassé de faire un choix, l'assortiment en magasin étant des plus complet.

J'achète et je vends au comptant seulement, de sorte que je puis vendre à meilleur marché que toute autre maison à Ottawa.

Conditions : Au comptant seulement

P. O'Reilly

CARTES PROFESSIONELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,

(Successeur de L. A. Olivier)

Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.,

— BUREAU —

Coin des Rues Rideau et Sussex

OTTAWA, ONT.

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M

FRANK M. MACDOUGALL.

O'Cara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

McIntyre, Lewis & Code

Avocats, Solliciteurs et Notaires

Attention toute spéciale donnée aux affaires commerciales.

Bureau : Au dessus de la Banque des Marchands, Ottawa.

Argent à prêter sur propriétés foncières.

A. F. McINTYRE, Solliciteur de la Banque de Montreal.

J. TRAVERS LEWIS, Solliciteur de la Banque Union.

R. G. CODE. 28-1-88

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA ON

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement des Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR McVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER

J. J. GODFREY

VALIN & CODE

Avocats, Solliciteurs, Etc.

BLOC EGAN, RUE SPARKS

vis-à-vis l'Hotel Russell.

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de remboursement en aucun temps.

GUNDRY & POWELL

Avocats, Solliciteurs, Etc.

AGENTS POUR LA COUR SUPREME ET LES DEPARTEMENTS

Bureau : 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel

Arthur W. Gundry F. C. Powell.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics, etc.

— ARGENT A PRETER —

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD

ALEX. C. RUTHERFORD

BRANCHE D'INFORMATION DES MARCHANDS DETAILLEURS

LINDEN & COLE

Comptables, Collecteurs et Agents Mercantiles

No 40½ RUE ELGIN, OTTAWA

Loyers et dettes collectés, livres ajustés et audités.

B. LINDEN. W. A. COLE

Dr FISSIAULT

— DENTISTE —

COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX

— OTTAWA —

Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR, CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

— OTTAWA —

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance

LAURENT DUHAMEL

ETAL DE MARCHE BY.

Assortiment complet des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Juges par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1881, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE DOUZIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. MERCREDI, 20 JUIN 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous

..... billets de 1re série à $1.00.

..... billets de 2me série à 25 c.

La somme de $ ..... est ci-jointe.

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

ADRESSE

Nom .....

Rue .....

No .....

ou Boîte du Bureau de Poste No .....

Localité .....

REMARQUE. Pour vous servir de cette formule de Demande mettez la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada, L. A. Trépanier No 31 rue Saint Patrice, agent pour Ottawa.

GRANDE VARIETE

— DE —

CHAPEAUX

FRANCAIS, ANGLAIS, AMERICAINS et CANADIENS, Etc.,

— CHEZ —

JOSEPH COTE

114 — RUE RIDEAU — 114

OTTAWA.

NOUVEAUX MEUBLES

Venant d'etre recus

— CHEZ —

HARRIS & CAMPBELL

Notre nouveau dépôt de meubles, maintenant exposé à notre magasin, rue O'Connor, se compose du plus bel assortiment de meubles pour salons, chambres à coucher, pour les bureaux, etc., etc.

Nous appelons l'attention particulière du public sur nos importations de

CHAISES ET BERCEUSES

DE VIENNE, AUTRICHE

Que tout le monde s'empresse de venir les voir

Nos meubles sont les plus recherchés sur le marché où ils méritent d'être vus de tous.

Nous avons tout récemment mis un nouvel engin dans notre atelier, qui nous permettra de remplir les ordres à l'entière satisfaction des acheteurs, et à des prix extrêmement réduits.--Un escompte libéral sera accordé à tous les acheteurs.

Effets délivrés avec exactitude et entière satisfaction.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNOR

Près de la rue Sparks.

Manufacture de VOITURES !

ROYALE

LEVEILLÉ & MATHÉ

PROPRIETAIRES

Nous désirons informer le public que nous avons fait l'acquisition du poste d'affaires de S.D THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures legères, sulkeys, etc. Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines nous avons puisé de grandes connaissances dans notre état, nous sommes en mesure de garantir entière satisfaction. No ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous notre direction ; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et nos prix très bas.

Attention spéciale et prompte a toutes commandes, tel est le système que nous mettons en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1883

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q